Image not found or type unknown

Chance d'obtenir réparation suite départ locataire

Par **snofy**, le **23/07/2013** à **18:40**

Bonsoir,
faute de moyen financier, je n'ai pas fait établir de constat d'huissier à la suite du départ de mon locataire qui n'est pas venu à l'état des lieux de sortie, j'ai des photos, et le nouvel état des lieux qui peut justifier des réparations faites et des dégradations restantes puisque je n'ai pas pu tout faire refaire toujours faute de moyens financier suffisant. Je vais tenter une dernière lettre recommandée avec l'ensemble des éléments en ma possession et demander un dédommagement à mon ancien locataire avec menace de poursuite s'il ne donne pas suite. Pensez vous que mon dossier sera recevable et a une chance d'aboutir auprès du Tribunal d'instance bien que je n'ai pas fait appel à un huissier ou faut il mieux que je laisse tomber. Par avance merci de vos conseils.

Par **HOODIA**, le **24/07/2013** à **10:21**

L'huissier parait indispensable si le délai n'est pas trop long après le départ ...
Avez vous un "ex" locataire solvable ?
si non :ne perdez pas votre temps ,et, votre argent!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés